



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision

Question écrite n° 45481

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le projet « d'une grande chaîne d'information continue internationale » émis par le Président de la République le 12 février 2002 et dont la réalisation est prévue pour fin 2004. Cinq commissions ont été constituées, la dernière présidée par Bernard Brochard dont le rapport propose la création d'une chaîne n'émettant que vers l'étranger, en français, en arabe et en anglais, entièrement financée par les contribuables, à hauteur de 70 millions d'euros par an, et gérée en commun par TF1 et le secteur public, avec présidence tournante. Comme le souligne un chroniqueur émérite, « la richesse d'un pays, la commercialisation de ses produits, son tourisme, son influence politique dépendent de l'image qu'il donne dans les médias du monde ». Pourtant, aujourd'hui, malgré l'influence de plus en plus importante de nos concurrents dans ce domaine, la question du bien-fondé tel projet est encore d'actualité. Il lui demande donc de bien vouloir l'informer des termes et de l'état d'avancement du projet.

Texte de la réponse

L'action audiovisuelle extérieure de la France est fortement marquée depuis 2002 par l'ambition exprimée par le Président de la République de lancer une chaîne télévisée internationale d'information. À la suite des différentes réflexions entreprises à l'initiative du Gouvernement et du Parlement, et notamment du rapport remis par le député Bernard Brochard au Premier ministre, les deux principaux opérateurs public et privé de télévision - France Télévisions et TF1 - ont présenté en décembre 2003 un projet commun de chaîne d'information qu'ils se proposent de mettre en oeuvre de façon paritaire. Ce projet fait actuellement l'objet d'une évaluation menée par le ministère de la culture et de la communication et celui des affaires étrangères, à la lumière, notamment, des moyens financiers qu'il exigerait et de sa complémentarité avec les autres opérateurs de l'audiovisuel public extérieur. Cette évaluation sera conduite rapidement, de façon à faire savoir dès que possible aux auteurs du projet les suites que le Gouvernement entend lui donner. Dans la situation internationale actuelle, le lancement d'une chaîne de télévision performante capable d'apporter quotidiennement des réponses à tous ceux qui, à travers le monde, attendent de mieux connaître les positions de la France est une nécessité stratégique. Alors que l'offre d'information internationale s'est développée de façon exponentielle depuis quelques années, la tâche n'est pas simple et cette chaîne devra être particulièrement bien armée pour avoir un impact sur les publics étrangers. C'est donc dans le souci de répondre le plus efficacement possible à l'attente du Président de la République que le ministre de la culture et de la communication et le ministre des affaires étrangères ont décidé de rapprocher leurs efforts sur ce dossier difficile.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45481

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 août 2004, page 5924

Réponse publiée le : 23 novembre 2004, page 9199